



Communiqué de presse GA/10253

Assemblée générale

1^{re} séance plénière – après-midi

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: LA MULTIPLICITÉ DES CONFLITS ET DES CRISES HUMANITAIRES EXIGE DES SOLUTIONS URGENTES, ESTIME SON PRÉSIDENT, M. JEAN PING

La 59^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ouverte cet après-midi, s'inscrit dans un contexte international en constante et rapide mutation, marqué par de multiples menaces et de nombreux défis, a estimé son Président, M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Gabon.

Face à une telle situation, a ajouté M. Ping, les peuples du monde ont plus que jamais les yeux tournés vers les Nations Unies, unique cadre à une vocation universelle où s'expriment dans toute leur diversité, les préoccupations et les aspirations de l'humanité tout entière.

Selon M. Ping, des réponses appropriées doivent être apportées de façon urgente à des questions aussi préoccupantes que la multiplicité des zones de conflits, comme au Moyen-Orient avec celui qui oppose Israéliens et Palestiniens ou en Iraq, en Afghanistan ou en Afrique, ou les crises humanitaires. Il a souligné la nécessité d'organiser la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le principe a déjà été accepté. La prolifération des armements, la récurrence des actes terroristes, l'accroissement de la pauvreté et les autres fléaux tels que la pandémie du VIH/sida, la dégradation de l'environnement, la recrudescence de la criminalité transnationale, le trafic illicite des stupéfiants, les violations des droits de l'homme ou les atteintes à l'état de droit et à la démocratie constituent à ses yeux autant d'autres urgences.

Le Président de l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'agir ensemble et simultanément sur le double terrain du développement et de la paix, citant les mots du pape Paul VI dans son encyclique *Populorum progressio*: « Le développement est le nouveau nom de la paix ». L'Afrique, a ainsi poursuivi M. Ping, attend résolument la mise en œuvre des engagements souscrits par l'ensemble de ses partenaires au développement, en particulier ceux du G-8.

M. Ping a en outre jugé capital que l'Assemblée générale concentre ses efforts en vue de l'éradication de la faim et de la pauvreté dans le monde, précisant que 800 millions de personnes dans le monde souffraient de malnutrition.

Le Président a par ailleurs plaidé en faveur d'un renforcement des relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin d'affermir le socle d'une coopération internationale harmonieuse. Il a également souligné la nécessité de renforcer le rôle et l'autorité de l'ONU et de lui fournir toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses multiples missions.

Dans son discours inaugural, M. Ping a également invité l'Assemblée générale à avoir une pensée pour les victimes des ouragans qui ont frappé de plein fouet le sud des États-Unis, la Jamaïque, Grenade et Cuba et a exprimé sa compassion et sa solidarité aux gouvernements et aux populations de ces pays.

Auparavant, une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation avait été observée par les délégations.

Au cours de la séance, les neuf États Membres suivants ont été désignés par l'Assemblée générale pour siéger à la Commission de vérification des pouvoirs: Bénin, Bhoutan, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Ghana, Liechtenstein, Trinité-et-Tobago et Uruguay. À l'issue de ses travaux, la Commission présentera un rapport à l'Assemblée générale sur les pouvoirs des représentants.

L'Assemblée générale a par ailleurs pris note de la lettre adressée le 10 septembre 2004 au Président par le Secrétaire général* dans laquelle il informe l'Assemblée que 13 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions de l'Article 19 de la Charte, les États suivants ne pourront donc pas participer au vote à l'Assemblée générale: Comores, Géorgie, Guinée-Bissau, Iraq, Libéria, Malawi, Niger, République centrafricaine, République de Moldova, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Tadjikistan et Tchad.

En outre, l'Assemblée générale a autorisé le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Commission du désarmement, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à se réunir à New York pendant la 59^{ème} session. Dans une lettre adressée au Président le 9 septembre 2004,** le Président du Comité des conférences, rappelant les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale selon lesquelles aucun des organes subsidiaires ne peut se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire sans autorisation expresse de l'Assemblée, indiquait n'avoir aucune objection à ce que ces organes se réunissent, étant entendu que ces réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles.

Le débat général de l'Assemblée générale, qui permet à chaque État Membre d'exprimer son point de vue sur les grandes questions internationales, commencera le 21 septembre.

Le Bureau de l'Assemblée générale doit se réunir mercredi 15 septembre à 10 heures afin, notamment, d'adopter l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session.

* La lettre du Secrétaire général est publiée sous la cote A/59/350.

** La lettre du Président du Comité des conférences est publiée sous la cote A/59/351.